

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 11 août 2020 à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 3 chemin de Hatley à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Absent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Absence: 1</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Sept (7) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

- 
1. Ouverture de la séance
  2. PÉRIODE DE QUESTIONS
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
    - 4.1 Séance spéciale du 13 juillet 2020
    - 4.2 Séance ordinaire du 14 juillet 2020
  5. Trésorerie
    - 5.1 Approbation des comptes
    - 5.2 Délégation de dépenses - dépôt des rapports
  6. Rapports des comités
    - 6.1 Dépôt du comptes rendus du Comité d'embellissement des 11 mai et 14 juillet 2020.
  7. Rapport des activités des membres du conseil
  8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  9. Hygiène du milieu
    - 9.1 Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout rue du Hameau – Phase II et de la servitude du King's Hall – Décompte no 2
    - 9.2 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
      - 9.2.1 Entente visant la compensation pour la voie d'accès



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020**

9.2.2 Résolution autorisant l'adhésion de Martinville et St-Malo à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

10. Travaux publics

10.1 Ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane – Mandat de laboratoire pour le contrôle des matériaux.

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Soirée *Halloween* - Budget

11.2 Projet *Noël à Compton*

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2020

12.2 Dragage de la rivière Moe – Mandat à la MRC de Coaticook pour présenter et préparer la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville

14.1.2 Projet *ligne du temps*

14.1.3 Achat de mobilier manquant

15. Ressources humaines

16. Règlements

16.1 Règlement numéro 2020-169 sur les permis et certificats

16.1.1 Présentation du Règlement

16.1.2 Adoption du Règlement numéro 2020-169 sur les permis et certificats

16.2 Règlement numéro 2019-162-4.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement

16.2.1 Présentation du Règlement

16.2.2 Adoption du Règlement numéro 2019-162-4.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 7 août 2020

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sept personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**228-2020-08-11**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait des points suivants :

9.2 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

9.2.1 Entente visant la compensation pour la voie d'accès

9.2.2 Résolution autorisant l'adhésion de Martinville et St-Malo à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

et l'ajout du point suivant :

17.1 Autorisation à l'école Louis-St-Laurent

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance spéciale du 13 juillet 2020**

**229-2020-08-11**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 7 août 2020 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 juillet 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 juillet 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4.2 Séance ordinaire du 14 juillet 2020**

**230-2020-08-11**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 7 août 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**231-2020-08-11**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 4 août 2020, des paiements ont été émis pour un total de :

391 483,72 \$

**Annexe 2**

Salaires payés du 21 juin au 25 juillet 2020	111 149,88 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>180,76 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	110 969,12 \$

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses - dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt du comptes rendus du Comité d'embellissement des 11 mai et 14 juillet 2020.**

Les comptes rendus des rencontres du Comité d'embellissement des 11 mai et 14 juillet 2020 sont déposés.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**9. Hygiène du milieu**

**9.1 Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout rue du Hameau – Phase II et de la servitude du King's Hall – Décompte no 2**

**232-2020-08-11**

**Considérant** le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 2 de l'entrepreneur Grondin Excavation inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 24 juillet 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 14 avril 2020 par la résolution 126-2020-04-14;

**Considérant** que le présent décompte inclut la directive de changement approuvée à la séance du 9 juin 2020;

**Considérant** que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 à Grondin Excavation inc. au montant de 256 219,28 \$ incluant le 10% de retenue et des directives de changement 2, 3 et 4 totalisant 4 738,07 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020 et remboursés par le fonds à recevoir du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.  
Avizo experts-conseils  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**9.2 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook**

**9.2.1 Entente visant la compensation pour la voie d'accès**

Ce point est retiré.

**9.2.2 Résolution autorisant l'adhésion de Martinville et St-Malo à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.**

Ce point est retiré.

**10. Travaux publics**

**10.1 Ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane – Entérinement de mandat de laboratoire pour le contrôle des matériaux.**

**233-2020-11-08**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020**

**Considérant** que dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur le chemin Cochrane, un mandat de laboratoire doit être confié pour le contrôle des matériaux;

**Considérant** la demande de prix auprès de deux firmes spécialisées;

**Considérant** qu'une seule firme a soumis un prix;

**Considérant** que les travaux ont débuté avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'entériner le mandat pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un trottoir sur le chemin Cochrane à la firme Solmatech au montant de 10 665 \$ plus taxes selon l'offre de prix OSC5-0071-20, en date du 21 juillet 2020;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Solmatech  
T.G.C.  
Exp.  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

**11.1 Soirée Halloween – Budget**

**234-2020-08-11**

**Considérant** que le Comité Loisir s'est penché sur l'organisation d'une soirée *Halloween* avec la collaboration d'un groupe de jeunes et a présenté au Conseil ses recommandations;

**Considérant** que cette activité correspond aux objectifs du plan d'action 2020-2024 de la *Politique familiale et des aînés*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser un budget de 500 \$ pour l'organisation d'une soirée *Halloween* le 31 octobre prochain;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Loisir*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC  
Trésorerie

**11.2 Projet Noël à Compton**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

**235-2020-08-11**

**Considérant** que le Comité Loisirs a présenté ses recommandations au Conseil à savoir, de collaborer avec les Lions 2.0, à l'événement *Noël à Compton* par l'animation de la placette de l'hôtel de ville;

**Considérant** que cet événement correspond aux objectifs du plan d'action 2020-2024 de la *Politique familiale et des aînés*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser un budget total de 1 750 \$ au projet *Noël à Compton*;
- b. que le financement de cette somme soit réparti comme suit :
  - un montant de 500 \$ à même les disponibilités du budget 2020 du service *Loisir*;
  - un montant de 500 \$ à verser au Club Lions pour la promotion de l'événement et puisé à même les disponibilités du budget 2020 du service *Tourisme*;
  - un montant de 750 \$ à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – promotion et développement économique*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Lions 2.0  
Responsable LCVC  
Trésorerie

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2020**

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juillet 2020 est déposé.

**12.2 Dragage de la rivière Moe – Mandat à la MRC de Coaticook pour présenter et préparer la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC)**

**236-2020-08-11**

**Considérant** que le gravier accumulé dans la rivière à l'embouchure d'un bras secondaire empêche l'écoulement de l'eau dans le lit principal de la rivière Moe;

**Considérant** qu'il y a des risques d'inondation dans les secteurs en amont où il y a la présence de résidences;

**Considérant** qu'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit être obtenu avant le début des travaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU** de mandater la MRC de Coaticook pour présenter et préparer la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020**

Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux de dragage de la rivière Moe.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Urbanisme et réseaux

**13. Mise en valeur du territoire**

**14. Administration**

**14.1 Nouvel hôtel de ville**

**14.1.2 *Projet ligne du temps***

**237-2020-08-11**

**Considérant** que la réalisation du projet *ligne du temps*, en collaboration avec la Société d'histoire de Compton, est maintenant complété;

**Considérant** que ce projet vise à mettre en valeur l'histoire de Compton et du bâtiment de l'hôtel de ville;

**Considérant** que les textes et photos doivent être appliqués sur une murale;

**Considérant** les soumissions reçues de l'entreprise de graphisme Carbone graphique;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater l'entreprise Carbone graphique pour la production et l'installation de la *ligne du temps* ainsi que des photos historiques de l'hôtel de ville pour un total de 1 411,40 \$ plus taxes, tel que décrit aux soumissions 0369 et 0371;
- b. qu'un remaniement d'un montant net de 1 485 \$ du poste budgétaire 02 70191 447 – activités d'animation vers le poste 23 02000 725 – immobilisations administration, soit autorisé pour financer la dépense;
- c. que les frais d'honoraires qui s'ajouteront feront l'objet d'un remaniement ultérieur lors de la facturation finale.

Adoptée à l'unanimité

cc : Carbone graphique  
Responsable LCVC  
Trésorerie

**14.1.3 Achat de mobilier manquant**

**238-2020-08-11**

**Considérant** qu'à la suite du déménagement des bureaux administratifs dans le nouveau bâtiment de l'hôtel de ville et de la mise en place du mobilier, d'autres éléments d'ameublement et/ou d'accessoires doivent être ajoutés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**



**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat d'ameublement et accessoires tels que décrits aux contrats joints en annexe à la présente pour un total net de 8 987,44 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**15. Ressources humaines**

**16. Règlements**

**16.1 Règlement numéro 2020-169 sur les permis et certificats**

**16.1.1 Présentation du Règlement**

**239-2020-08-11**

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest mentionne que le Règlement numéro 2020-169 a pour objet de définir et d'appliquer les dispositions prévues à tous les types de permis et certificats reliés à la réglementation d'urbanisme. Les dispositions de ce règlement s'appliquent à tout le territoire de la Municipalité de Compton et touche toute personne physique et toute personne morale de droit privé ou de droit public.

**16.1.2 Adoption du Règlement numéro 2020-169 sur les permis et certificats**

**240-2020-08-11**

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance spéciale du conseil du 13 juillet 2020;

**Considérant** que le projet de règlement a dûment été déposé pour consultation sur le site web de la Municipalité;

**Considérant** que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**Considérant** que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 2020-169 sur les permis et certificats dont copie est jointe en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**16.2 Règlement numéro 2019-162-4.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement**

**16.2.1 Présentation du Règlement**

**241-2020-08-11**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020**

Monsieur le conseiller Marc-André Desrochers mentionne que le Règlement numéro 2019-162-4.20 a pour objet d'interdire le stationnement sur les stationnements municipaux, des véhicules routiers aux endroits, jours et heures indiqués à l'annexe « F » du présent règlement. Il consiste également à interdire de stationner, sauf pour les véhicules de transport scolaire, de la période du 15 août au 30 juin, de 6 h à 16 h sur le stationnement côté sud, direction est, du Parc centre sur le chemin de Hatley (débarcadère). Le présent règlement ne comporte aucune modification entre le projet déposé et celui soumis pour son adoption.

**16.2.2 Adoption du Règlement numéro 2019-162-4.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement**

**242-2020-08-11**

**Considérant** qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé par le conseiller Marc-André Desrochers à la séance ordinaire du 14 juillet 2020;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

**Considérant** qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

**Considérant** que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 2019-162-4.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité



---

---

**Règlement numéro 2019-162-4.20  
modifiant le Règlement numéro 2019-162  
concernant la circulation et le  
stationnement**

---

---

**Considérant** que le conseil de la Municipalité de Compton désire modifier son Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

**Considérant** qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 14 juillet 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

**Article 1**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le premier paragraphe de l'article 14 du Règlement 2019-162 est modifié comme suit :

« *Le stationnement des véhicules routiers est interdit sur les chemins publics **et stationnements municipaux** aux endroits, jours et heures indiqués à l'annexe « F » du présent règlement qui en fait partie intégrante, tel que spécifié à ladite annexe ou en excédant des périodes où le stationnement est autorisé tel qu'il y est spécifié. »*

**Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

**ANNEXE F**

**INTERDICTIONS DE STATIONNER À CERTAINES PÉRIODES OU CERTAINES HEURES OU EN EXCÉDENT D'UNE CERTAINE PÉRIODE OU DE CERTAINES HEURES (ARTICLE 14)**

Il est interdit de stationner, sauf pour les véhicules de transport scolaire, de la période du 15 août au 30 juin, de 6 h à 16 h sur les stationnements municipaux suivants:

- Stationnement côté sud, direction est, du Parc centre sur le chemin de Hatley (débarcadère)

**17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 7 août 2020**

**17.1 Autorisation à l'école Louis-St-Laurent**

**243-2020-08-11**

**Considérant** la prochaine rentrée scolaire à l'école Louis-St-Laurent ;

**Considérant** que les mesures sanitaires et de distanciation se poursuivent ;

**Considérant** que le conseil souhaite maintenir son soutien à la direction de l'école afin de faciliter l'application de ces mesures en permettant l'utilisation du stationnement du débarcadère comme cour d'école;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la fermeture au public du stationnement du débarcadère, entre 6 h et 16 h, à compter du 17 août 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis-St-Laurent  
Travaux publics

**18. Parole aux conseillers**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sept personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

**20. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 28, clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

